



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°132

19 Septembre 2019

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **[Subventions pour prévenir les accidents du travail](#)**

L'Assurance maladie propose 17 nouvelles subventions destinées à aider les entreprises de moins de 50 salariés à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les subventions, qui peuvent être perçues jusqu'à fin 2020, doivent permettre de « financer l'achat de matériel ou faciliter l'investissement dans des solutions de prévention (diagnostic des risques, formations) ». Chaque entreprise peut recevoir jusqu'à 25 000 € de subvention, sous certaines conditions, détaillées sur le site ameli.fr/entreprise. Le secteur de l'aide et des soins à la personne est particulièrement ciblé par ces nouvelles aides. S'agissant des entreprises de moins de 200 salariés, un autre dispositif d'aide financière est proposé par l'Assurance maladie, qui repose sur la signature d'un contrat de prévention entre l'entreprise et sa caisse régionale. Il est disponible pour les entreprises dont les organisations professionnelles ont signé une convention avec l'Assurance maladie.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **[ANAP : Guide méthodologique pour le CPOM](#)**

L'ANAP a mis en ligne sur son site, des fiches repères d'aide à la contractualisation « Négocier et mettre en œuvre un CPOM dans le secteur médico-social ». Elles proposent des conseils pratiques à chacune des étapes du CPOM), identifiés à partir d'expériences du terrain. Ces fiches complètent le guide méthodologique d'appui à la contractualisation diffusé en janvier 2017, ainsi que le kit d'outils associé.

En espérant que ces nouveaux guides permettent de donner plus de reliefs aux CPOM.

En outre, l'Anap diffuse huit fiches consacrées à des thématiques particulières, comme le parcours des personnes accompagnées, le climat social et la qualité de vie au travail, la détection du risque de dégradation de la situation financière, etc.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Pénurie du personnel soignants et réflexions :**

Du fait de la situation socio-géographique de certains territoires (Haute -Savoie par exemple), plusieurs établissements ont opté pour le gel des admissions. Cette décision drastique, à l'impact économique évident pour la structure, tient dans le refus d'assurer une prise en charge en sous-effectif constant. Ce gel de lits subi cause une autre absurdité, économique cette fois. Certains directeurs interrogés soulèvent l'idée suivante : "On a des établissements dont l'équilibre économique ne posait aucun souci jusqu'ici et qui devient aujourd'hui précaire". Et pour cause, entre le surcoût des CDD, de l'intérim et des heures supplémentaires, le manque à gagner des places non occupées, et la réduction de la dotation auxquels s'exposent les Ehpad dont le taux d'occupation affiche un chiffre inférieur à 95%, les comptes des Ehpad risquent d'être rudement touchés. Par conséquent, si rien ne change, des Ehpad à la gestion pourtant saine et équilibrée pourraient bien passer déficitaires.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Mise en place d'un formulaire national pour l'APA**

Préconisé par le rapport de Dominique Libault sur le grand âge, un formulaire national de demande de prestation pour les personnes âgées va être mis en place dans les départements, les CCAS et les caisses de retraite à la fin de l'année 2019. Élaboré par la CNSA, la DGCS et la Cnav, ce document remplacera le dossier de demande d'APA attribuée par les départements et le dossier de demande d'aide pour bien vieillir chez soi attribuée par les caisses de retraite. Ce qui représente « un premier pas vers la reconnaissance mutuelle des évaluations entre les départements et les caisses de retraite prévue par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 », explique la CNSA.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Mesurer le coût financier et humain des absences, accidents du travail et autres arrêts maladie**

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) a mis au point un guide pour mesurer ce coût financier lié à l'absentéisme. Au programme : Combien coûtent réellement les accidents du travail et les absences pour maladie ? Combien le coût de l'absentéisme représente-t-il d'équivalents temps plein (ETP) ? Ces deux questions, l'Anact se propose d'y répondre à travers [un guide Diagnostic](#).

- **OPTÉAMISME, LE PROGRAMME QUI PROMeut LA QVT**

En agissant sur cinq thématiques fortes de promotion de la Qualité de Vie au Travail (QVT), il a permis aux soignants de retrouver une forme de bien-être au travail, mais aussi d'améliorer significativement la prise en charge de leurs patients. Expérimenté depuis 2 ans au sein du

Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé (Maine et Loire). Cet établissement dans lequel la méthode a été créée et testée a vu son taux d'absentéisme fortement se réduire. Alors que le taux d'absentéisme y est très élevé (33% d'absences durant l'été), les professionnels qui y exercent peinent à trouver de la motivation au travail, plusieurs d'entre eux décrivent une perte de sens et un manque de reconnaissance. Deux cadres décident alors de questionner les pratiques soignantes et managériales et décident de créer le Programme opTEAMisme, qui combine des initiatives innovantes et originales à des actions institutionnelles. Il s'appuie sur 5 grands leviers que sont Santé, bien-être, sécurité au travail : thématiques déclinées sous la forme d'ateliers, pratiques managériales pour développer la culture du gagnant/gagnant, reconnaissance de la performance au travail, préoccupation de l'environnement de travail - du bien, du beau et de l'efficace -, et enfin perspectives d'avenir afin de donner du sens à ce que l'on fait et à ce que l'on est. Le résultat a, semble-t-il été probant et a fortement fait chuter l'absentéisme. Peut-être un des leviers financiers indirects sur lequel agir.

- **Au 1er octobre 2019, la réduction générale de cotisations patronales est étendue à l'assurance chômage**

Les employeurs qui appliquent la réduction générale de cotisations patronales sur les rémunérations inférieures ou égales à 1,6 SMIC sur l'année ont vu les modalités de calcul de celle-ci réformées en début d'année 2019 puisque la réduction a été étendue, pour le cas général, aux contributions patronales AGIRC-ARRCO. Seconde étape de la réforme, l'extension aux contributions patronales d'assurance chômage à compter du 1er octobre 2019. Application de la formule de calcul au 1er octobre 2019 :

Pour les contrats qui relèvent de l'extension de la réduction aux cotisations d'assurance chômage au 1er octobre 2019, deux formules de calcul du coefficient de la réduction sur l'année 2019 sont donc applicables (décret 2018-1356 du 28 décembre 2018, art. 4, JO du 30 ; instr. DSS/5B 2019-141 du 19 juin 2019, Q/R n° 2.10).

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Fin des urgences" pour les personnes âgées d'ici cinq ans**

La ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn, a précisé le 9 septembre son plan visant à désengorger les urgences. Le gouvernement veut atteindre l'objectif "zéro passage par les urgences" pour les personnes âgées d'ici cinq ans et déployer des équipes mobiles de gériatrie en Ehpad. Nous en avons parlé lors de notre dernier Agenda, la ministre annonçait, lors d'un déplacement, un « changement de modèle pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes » aux urgences, passant notamment par des filières d'admission directe à l'hôpital pour les personnes âgées. Le plan global destiné à mettre fin à six mois de grève dans les urgences hospitalières a été présenté le 9 septembre. Un « pacte de refondation des urgences » qui devrait être financé à hauteur de 754 millions d'euros (M€) sur la période 2019-2022 (soit 150 M€ de crédits supplémentaires en 2020). Voici ce qu'il prévoit spécifiquement en direction des personnes âgées :

- Organisation des admissions directes à l'hôpital

Le gouvernement s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre « zéro passage par les urgences » pour les personnes âgées d'ici cinq ans, ce grâce à une « organisation des admissions directes en service hospitalier depuis le domicile ou un Ehpad ».

- Équipes mobiles de gériatrie pouvant intervenir en Ehpad

Toujours pour éviter un passage par les urgences, le plan prévoit de « renforcer la prise en charge médicale et soignante au sein des Ehpad ». Comment ? Des équipes mobiles de gériatrie seront créées ou renforcées pour appuyer non seulement les équipes des Ehpad

mais aussi les professionnels libéraux. Le « déploiement des équipes mobiles de gériatrie supplémentaires interviendra dès la fin 2019 », promet le gouvernement.

- En outre, le dispositif d'astreinte d'infirmières de nuit mutualisées en Ehpad (initié en 2018 et poursuivi en 2019) sera généralisé « à compter de 2020 ».

- Vidéo-assistance entre Ehpad et Samu

Pour éviter des hospitalisations en cas de pathologies bénignes, le plan prévoit de développer la vidéo-assistance entre les Ehpad et le Samu.

- Hébergement temporaire en Ehpad post-urgences

Agnès Buzyn souhaite également « fluidifier l'aval des urgences grâce à l'engagement de tous en faveur de l'accueil des hospitalisations non programmées ». Par quel biais ? En incitant notamment à l'hébergement temporaire en Ehpad post-urgences par une baisse du reste à charge. Les agences régionales de santé (ARS) devront s'assurer « de la visibilité de ces places d'hébergement temporaire pour les professionnels et pour les usagers ».

- **Fin des urgences : Avis d'expert**

Après les annonces de la ministre de la Santé confrontée à la crise des urgences, Claude Jeandel (chef de service CHU Montpellier et gériatre) lors d'une interview a donné son point de vue.

« Dans le parcours idéal d'un patient âgé, il faut distinguer les patients gériatriques polypathologiques présentant un niveau de complexité élevé qui impliquent à la fois une approche médicale mais aussi socio-psychologique et environnementale. Pour une partie de ces patients, l'hospitalisation est évitable. Si on renforce dans les Ehpad la continuité des soins avec un environnement médical et soignant numériquement et qualitativement adapté, cela pourrait permettre d'éviter un certain nombre de recours à l'hospitalisation. Si on renforce dans les Ehpad la continuité des soins avec un environnement médical et soignant numériquement et qualitativement adapté, cela pourrait permettre d'éviter un certain nombre de recours à l'hospitalisation. C'est par exemple un des objectifs du dispositif des astreintes de nuit et de mutualisation d'infirmiers, mais cela ne me semble pas suffisant.

Pour les patients dont l'hospitalisation n'est pas évitable, il faut favoriser un accès direct aux services de gériatrie. Cela se pratique déjà mais malheureusement on se heurte à des difficultés de capacités compte tenu notamment du nombre de places de gériatrie aigüe existantes. Notre système de santé se trouvant en tension, on peut se demander ce qui va arriver dans les années à venir avec le risque de doublement des patients âgés. Pour y faire face, il est capital de renforcer le concept de parcours et les services de gériatrie comme il apparaît important de réorganiser les urgences. J'attends, par exemple, que les équipes mobiles gériatriques soient renforcées. Il faut absolument les externaliser. Par ailleurs, le nombre de gériatres aujourd'hui ne me semble pas à la hauteur des besoins. Alors que le nombre de postes d'internes en gériatrie atteints à peine 200, le CNP. Il existe aussi une problématique d'effectif d'aides-soignants que ce soit dans les Ehpad ou les hôpitaux. Il faut que ces professionnels soient acculturés aux concepts de la gériatrie pendant leur formation. Il faut réduire le risque de dépendance nosocomiale. Il n'est pas acceptable de voir systématiquement le niveau de dépendance des plus âgés s'aggraver pendant leur hospitalisation. Il semble également important d'assurer l'encadrement des professionnels du grand âge au sein des équipes. Pour aller plus loin, le CNP souhaiterait que les infirmiers de pratique avancée (IPA) en gériatrie soient reconnus. Ils pourraient encadrer les équipes. Plus globalement, il faut réduire le risque de dépendance nosocomiale. »

- **[Congrès des « Ages et du vieillissement » à Paris les 23 et 24 septembre 2019, à l'Espace St Martin \(75003 Paris\).](#)**

Ce Congrès unique associe tous les acteurs du Grand Âge à une réflexion sociétale sur le vieillissement et vise à dégager des propositions concrètes d'actions innovantes.

- **[1ere RENCONTRE TERRITORIALE du collectif « Alzheimer ensemble » “Bâtir une société inclusive le 9 septembre à Nice](#)**

Inscription en ligne : <http://rencontre-territoriale-alzheimer-ensemble.gipco-adns.com/>
RENSEIGNEMENTS : COMM Santé 05 57 97 19 19

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **[Première université d'automne de la longévité à Nîmes du 25 au 26/09/2019](#)**

Dépendance, autonomie, liberté, interdépendance, de quoi parle-t-on? Est-on vraiment autonome quand sa voix ne compte plus du fait de son âge ? Qu'est-ce que la liberté quand vos enfants peuvent vous interdire de conduire, au seul motif qu'ils vous trouvent trop vieux ? À quoi cela sert-il d'être autonome si c'est pour subir la solitude chaque jour ? Y a-t-il des personnes dépendantes plus libres que des personnes sur leurs deux jambes ? L'autonomie ne peut pas se considérer sans le risque et le risque est le corollaire de la liberté: quel que soit l'âge, osons la liberté!

- **[Rencontres gériatriques de LISLE sur TARN « Défis et enjeux du vieillissement »](#)**

Ces rencontres auront lieu le samedi 14 septembre 2019, à la salle Pierre SALVET de LISLE SUR TARN.

Pour tout renseignement complémentaire : FORMACOM SANTE : 7 Rue Pierre SALVET - 81310 LISLE SUR TARN / Tél : 05.63.33.32.00 - Mél : direction@mdrlislesurtarn.com
A1

- **[France Alzheimer 31 : Des formations pour les aidants : calendrier du 2^e semestre 2019](#)**

Merci de contacter le secrétariat pour vous inscrire au 09 60 01 58 21 ou par mail alzheimer31@orange.fr. Si vous avez besoin de renseignements n'hésitez pas à nous recontacter à la permanence au 05 61 21 33 39 à partir du lundi 2/09/19.

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **[Congrès « Animateurs en Gériatrie »](#)**

Organisé par le Groupement national des Animateurs en Gériatrie, le 14e congrès national de l'Animation et de l'Accompagnement en Gériatrie aura lieu les 26 et 27 novembre 2019 à Bordeaux.

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne
Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».